



CONDITIONS DE PARTICIPATION

12^e Marché de Noël

Samedi 17 et dimanche 18 novembre 2018

Châteaulin, Gymnase Saint Louis

Afin de pouvoir vous accueillir dans les meilleures conditions et vous garantir ainsi un événement de qualité nous vous invitons à lire attentivement les conditions de participation suivantes et à les conserver par devers vous.

Artisan'ART – 12^e Marché de Noël est un événement organisé par le *Kuzul Skoazell Diwan Kastellin*.

Art 1 : CONTACTS

Vos interlocutrices pour l'organisation de ce salon de créateurs sont Enora et Angéline.

Les échanges d'informations et renseignements divers se font essentiellement par mail à contact@artisanart29.bzh et sur le site Internet <http://artisanart29.bzh>

Merci de ne pas appeler l'école Diwan pour demander des renseignements, ils ne sauront pas vous répondre.

Art 2 : PARTICIPANTS

Le salon est exclusivement réservé aux artistes et artisans créateurs.

Seules seront retenues les productions personnelles de l'artiste à l'**exclusion de toute revente et fabrication par un tiers**.

Art 3 : DATES ET HORAIRES

Le salon se déroulera les **Samedi 17 et Dimanche 18 Novembre 2018**, aux horaires suivants :

	Date	Horaires	Lieu
Accueil des artistes :	samedi 17/11	de 10h à 13h	Gymnase Saint Louis 29150 Châteaulin (GPS : 48.19672000,-4.08321000)
Ouverture au public :	samedi 17/11	de 14h à 19h	
	dimanche 18/11	de 10h à 18h (selon la fréquentation)	

Art 4 : EMBLEMENTS

Les organisateurs se réservent le droit d'attribuer les emplacements de chacun des participants afin de privilégier une mixité et une meilleure lecture du salon (pas d'artisanat de même type côte à côte).

Le nombre de stands est réparti comme suit : **40 stands de 3m**.

Les organisateurs se réservent le droit de disposer ces stands selon leurs propres critères.

Art 5 : PRODUITS

Dans un souci d'équilibre dans la répartition des produits proposés, il est demandé aux artistes et artisans d'*indiquer avec la plus grande précision* les articles qu'ils souhaitent exposer.

Le non-respect de cette condition obligerait les organisateurs à invalider votre inscription ou à retirer lors du salon les articles non conformes à ceux décrits sur la fiche.

Art 6 : DROITS DE PLACES

Le droit de place est fixé pour **2 jours** avec *présence obligatoire* de l'exposant.

Le paiement se fait en 2 chèques : un chèque d'acompte de 40 € + un chèque de solde.

1 stand de 3m	70 euros	40 euros d'acompte + 30 euros de solde
1 stand de 6m	130 euros	40 euros d'acompte + 80 euros de solde

Les chèques sont à libeller à l'ordre de "Kuzul Skoazell Diwan Kastellin",

Attention ! Toute annulation de participation ultérieure au **1 novembre** verra l'encaissement du chèque d'acompte

Art 7 : ATTRIBUTION DES STANDS

Il est interdit de céder ou de sous-louer tout ou partie de son stand sans l'approbation des organisateurs.

Art 8 : ÉCHÉANCIER D'INSCRIPTION

Du 21 juin au 19 août 2018	Ouverture des inscriptions : envoi par mail de votre dossier complété
Du 19 août au 16 sept 2018	Sélection des dossiers de candidature par l'équipe du Kuzull
Du 17 au 30 septembre 2018	Diffusion par mail des candidatures retenues ou non
15 Octobre 2018	Réception des 2 chèques (d'acompte et de solde) des participants
1^{er} novembre 2017	Encaissement des chèques d'acompte
18 novembre 2017	Encaissement des chèques de solde

Art 9 : MATERIEL MIS A DISPOSITION

Les chaises et tables sont fournies aux participants, à raison de deux chaises et d'une table de 3m par exposant.

Des grilles d'expositions sont également fournies. Il s'agit de grilles pratiques mais peu esthétiques (Heras), il est donc indispensable de prévoir des tissus pour les recouvrir. L'exposant devra se munir du matériel nécessaire à son installation : éclairage (**ampoules basse tension**), rallonge électrique (20m), multiprises...

Attention, nous nous réservons le droit de regard quant à la qualité esthétique de chaque stand le jour du marché.

Important ! Aucune lampe halogène, ni bouilloire électrique ne seront admises !

Art 11 : ASSURANCES

Les artisans devront justifier d'une assurance en Responsabilité Civile. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol, détérioration ou casse pendant l'installation, la durée de l'exposition et le démontage des stands.

Art 12 : COMMUNICATION

Les organisateurs s'engagent à faire connaître la manifestation par voie de presse (écrite, radio et télé), prospectus et affiches. Vous recevrez par courrier des exemplaires d'affiches et de prospectus que vous êtes libre de diffuser autour de vous.

Art 13 : PROMOTION ET DIFFUSION DES DONNEES

Afin d'assurer la promotion des artisans-créeurs, **les organisateurs mettent chaque année sur leur site Internet la liste des exposants**. Y sont indiqués leur nom, adresse, téléphone, mail et adresse de leur site internet.

Les exposants sont invités à préciser sur leur feuille d'inscription les données qu'ils ne souhaitent pas voir figurer.

Pour la pré-inscription, les exposants devront fournir **3 photos numériques de bonne qualité** (10x15 cm – 150 dpi) pour nous aider dans notre choix final.

Une fois **retenu**, l'exposant fournira, pour la page d'accueil du site, une photo et un article de 10 lignes le

présentant. Cette présentation pourra être choisie par la presse si besoin.

Art 14 : REPAS DU DIMANCHE ET COLLATION

Chaque artisan se verra offrir le repas du dimanche midi. Il est possible de réserver des repas supplémentaires (pour les accompagnateurs, invités...) au tarif de 11 euros.

Art 15 : TOMBOLA

Le Kuzul organise par ailleurs une tombola dont les bénéfices seront reversés à l'école Diwan de Châteaulin et dont le tirage au sort aura lieu le dimanche du salon.

A ce titre, vous êtes sollicités, dans la mesure de vos moyens, à offrir une de vos créations et à nous en indiquer le prix.

Art 16 : VIE ASSOCIATIVE

Dans une volonté de collaborer à la vie associative de la commune, le Kuzul vous propose également, dans la mesure du possible, de ne pas faire d'emballage cadeau afin de laisser ce rôle à l'association châteaulinoise Polysonnance, qui œuvre en faveur de la jeunesse et de la famille par l'organisation d'activités de loisirs accessibles à tous.